Image not found or type unknown

Comment faire pour obtenir une carte de sejour et un droit de tr

Par **nanajobajo**, le **12/03/2008** à **13:11**

merci

Par **citoyenalpha**, le **14/03/2008** à **15:15**

En effet il apparaît étrange que la préfecture refuse de vous délivrer votre carte de séjour.
Si vous êtes mère d'un enfant français mineur résidant en France, à condition que vous contribuez à l'entretien et à l'éducation de l'enfant depuis sa naissance ou depuis au moins 2 ans la carte tempraire mention "vie privée et familliale" devrait vous être accordée.

Faîtes un recours gracieux auprès du préfet et un recours hauprès du ministre de l'immigration.

Attention veillez à motiver votre recours (photocopie du diplome, acte de naissance, témoignage de votre concubin et père de l'enfant, preuve de votre vie commune, sclolarisation de ou des enfants, exposez les motifs du refus et pourquoi vous le contester, vos difficultés au vu de la situation ...)

Restant à votre disposition.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés